

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

### Prêt d'œuvres par les Archives départementales des Deux-Sèvres

#### Décision D-2024-118

#### Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9/11/2021 relative au régime de délégations au bureau et au Président par laquelle le Conseil a donné délégation au Président de toute décision concernant : les « prêts, mise à disposition, conclusion et révision du louage de choses pour une durée l'excédant pas 12 ans » ;
- **Vu** l'arrêté n°2021-50 du 29 juin 2021, portant délégation de fonction à Madame Marie JARRY, Vice-Présidente, pour traiter des affaires relatives à la culture ;
- **Considérant** la proposition des Archives départementales des Deux-Sèvres.

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'accepter le prêt par les Archives départementales des Deux-Sèvres auprès du service dépositaire Musées-Agglo2B des œuvres suivantes :

- Parchemin Archive de la Fondation par Savary de son anniversaire et celui de ses parents à L'Absie, moyennant les droits seigneuriaux dont il fait cession à l'abbaye, 1212
- Parchemin (2 pièces) Codicille d'Eustachie de Mauléon en faveur de l'abbaye de L'Absie, 1239
- Parchemin Testament d'Eustachie de Mauléon en faveur de l'abbaye de L'Absie, 1243

**ARTICLE 2 :** Les conditions du prêt sont les suivantes :

- Conditions financières : à titre gracieux,
  - Valeurs d'assurances prises en charge par l'emprunteur 'clou à clou' :
    - o Parchemin Archive de la Fondation par Savary de son anniversaire et celui de ses parents à L'Absie, moyennant les droits seigneuriaux dont il fait cession à l'abbaye, 1212 : valeur d'assurance : 2 000 €
    - o Parchemin (2 pièces) Codicille d'Eustachie de Mauléon en faveur de l'abbaye de L'Absie, 1239 : valeur d'assurance : 5 000 €
    - o Parchemin Testament d'Eustachie de Mauléon en faveur de l'abbaye de L'Absie, 1243 : valeur d'assurance : 5 000 €
- Soit un montant total de 12 000 €.
- Durée : 15/05/2024 au 28/01/2025
  - Lieu de présentation : L'Abbaye – Mauléon,
  - Convoyage : par l'emprunteur,
  - Communication : le cartel de présentation devra porter la mention « Prêt des Archives départementales des Deux-Sèvres ».

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 25/04/2024

**La Vice-Présidente,  
Madame Marie JARRY**



Transmis en préfecture le ..... - 2 MAI 2024

Notifié ou publié le ..... - 2 MAI 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.